

CONSEIL DE VILLE

**Séance du 12 novembre 2015, à 19.30 h,
salle du Conseil de ville, Hôtel de ville (2^e étage)**

Le Conseil de ville a été régulièrement convoqué par affichage public à l'Hôtel de ville, par insertion dans le Journal officiel du Jura n° 38 du mercredi 28 octobre 2015 et dans les journaux locaux, ainsi que par l'envoi à chaque conseillère et conseiller de ville de l'ordre du jour de la séance et annexes (art. 21 du ROAC et 4 du RCV).

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Procès-verbal de la séance du 24 septembre 2015.
4. Questions orales.
5. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat communal en faveur de :
 - a) Mme Maria Berisha, 28.10.1989, et M. Zef Berisha, 05.07.1985, et leurs enfants Briana, 01.09.2012, et Emma, 20.07.2015, ressortissants kosovars.
 - b) M. Abdelslam Lakreb, 20.12.1973, ressortissant français.
 - c) Mme Biqkaj Dermaku, 05.10.1976, et M. Tafil Dermaku, 23.01.1972, et leurs enfants Lorina, 03.02.2004, Edi, 29.04.2007, et Lejla, 03.07.2012, ressortissants kosovars.
 - d) M. Mehmed Maljisevic, 22.11.1989, ressortissant bosniaque.
 - e) Mme Cvetanka Vukovic, 25.09.1949, et M. Djordje Vukovic, 03.07.1948, ressortissants serbes.
6. Approuver un crédit de CHF 122'800.-, TTC, correspondant à la participation de la Commune de Porrentruy pour la poursuite de la coopération intercommunale dans le domaine de la politique énergétique des Communes de Delémont, Fontenais et Porrentruy pour la période 2016-2019.
7. Approuver un crédit de CHF 130'000.-, TTC, pour la réalisation du plan directeur des déplacements et du stationnement.
8. Fixer la quotité d'impôt, les différentes taxes et approuver le Budget communal 2016.
9. Divers.

M. Manuel Godinat, président du Conseil de ville, dirige les débats.
Le procès-verbal est tenu par M. Denis Sautebin, secrétaire du Conseil de ville.

Sont excusés pour le PDC :

M. Yannick Jubin - remplacé par M. Hervé Eggenschwiller.
Mme Anne-Marie Volpato - remplacée par Mme Muriel Daucourt.

Est excusé pour le PLR :

M. Pierre-Alain Cattin - remplacé par M. Michel Berberat.

Est excusée pour le PS :

Mme Chantal Gerber - remplacée par M. Jean-Pierre Cafiso.

Sont excusés pour le PCSI :

Mme Fanny Mettey - remplacée M. Benjamin Bergé.
M. Manuel Benitez - remplacé M. Pascal Miserez.

Sont présents pour le Conseil de ville :

Mmes Sophie Barthod, Rosalie Beuret Siess, Francine Chapatte, Mathilde Crevoisier Crelier, Muriel Daucourt, Jocelyne Gasser, Aline Nicoulin, Lisa Raval, Maria Werdenberg, Corinne Zwahlen.
MM. Michel Berberat, Benjamin Bergé, Alain Bohlinger, Jean-Pierre Cafiso, Angelo Casarano, Josquin Chapatte, Alain Chariatte, Gilles Coullery, Hervé Eggenschwiller, Victor Egger, Joël Etique, Jean Farine, Olivier Frund, Robert Frund, Manuel Godinat, Claude Gury, Dominique Hubleur, Hugues Leuenberger, Marcel Meyer, Pascal Miserez, Didier Nicoulin, Julien Parietti, Pierre Parietti, Johan Perrin, Sébastien Piquerez, Jean-Luc Plumey, Yves Quiquerez, Thomas Schaller, Frédéric Sollberger, Stéphane Theurillat, Yann Voillat.

Sont présents pour le Conseil municipal :

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg, Mme Anne Roy, MM. Pierre-Olivier Cattin, Philippe Eggertswyler, Julien Loichat, Eric Pineau, Gabriel Voirol, François Valley, chancelier, François Biedermann, Caissier municipal.

En vertu des articles 21 al. 2 du ROAC et 10 du RCV, il est procédé à la nomination de deux scrutateurs.
Sont désignés : MM. Joël Etique et Josquin Chapatte.

Ordre du jour

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'ordre du jour à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

1. Communications

M. le Président donne lecture de la résolution déposée ce soir et intitulée « Pour un soutien fort à la ligne CJ Porrentruy-Bonfol ».

2. Informations du Conseil municipal

Concernant la rénovation de l'Inter, M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg informe que, depuis début mai, les budgets sont tenus, seul un dépassement de l'ordre de CHF 38'000.- est à constater. Il ajoute que deux actes de vente de terrain ont été signés En Roche-de-Mars ; un pour l'entreprise DSC, pour 340 m², et un pour Regiotech, pour 3'105 m².

M. Julien Loichat indique que les deux bâtiments concernés par une éventuelle contamination au radium en ville de Porrentruy ne sont pas touchés. Les propriétaires ont reçu un courrier dans ce sens de la part de l'Unité de protection des consommateurs de l'Office fédéral de la santé publique. Il invite également toutes les Conseillères et Conseillers de ville à participer, en nombre, au Téléthon qui se déroulera le 5 décembre prochain, à l'Hôtel des Halles, et qui est organisé par les sapeurs-pompiers.

Mme Anne Roy mentionne que le TUB desservira également le quartier de Sous-Bellevue, au changement d'horaire des transports publics en décembre 2015, et que les lignes qui viennent soit de Bure, de Beurnevésin ou de Lucelle seront coordonnées avec le TUB, à la gare. De plus, il y aura 5 courses par jour, sur toute l'année, et non plus uniquement durant la période scolaire, comme c'est le cas aujourd'hui. Un bilan sera effectué après une période d'essai d'une année.

3. Procès-verbal de la séance du 24 septembre 2015.

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent ce procès-verbal à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

4. Questions orales

M. Didier Nicoulin relève que de nombreux habitants du chemin du Val ont été surpris de constater, vers le 19 octobre, que la Commune entreprenne des travaux d'entretien de cette route, avec la pose de goudron et de gravillons, alors qu'une semaine plus tard, une entreprise refasse entièrement le tapis d'une partie de la même route. Il s'interroge sur la manière de communiquer entre les différents services communaux et sur le gaspillage de l'argent des contribuables. Il demande donc au Conseil municipal s'il est au courant de ce cas et s'il peut confirmer que des mesures seront prises pour éviter, à l'avenir, ce genre de couac ?

M. Gabriel Voirol signale qu'un manque de communication dû à un cas de maladie est à l'origine de ce problème. Il présente ses excuses aux riverains incommodés par cette situation et va prendre, avec le service UEI, les dispositions nécessaires pour qu'une telle situation ne se reproduise plus, même en cas de maladie.

M. Didier Nicoulin se déclare satisfait.

M. Victor Egger relève que le marché du jeudi et samedi est une institution pour Porrentruy et un débouché et une vitrine pour les produits locaux ; c'est aussi un lieu de rencontre entre les producteurs et les consommateurs et une animation gratuite que la population apprécie. C'est également un lien social entre les habitants de la ville. Malheureusement, il constate une lente érosion des étals et à l'impression que la Commune ne donne pas assez d'attention aux personnes qui tiennent les stands. Pour lui, il est nécessaire de commencer un travail de réflexion en partenariat avec les personnes concernées. Il demande donc quelle est la vision à court terme de la Municipalité à ce propos et quelle place occupe le marché dans les projets à long terme, de type « Cœur de ville » ?

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg confirme que les marchés, tout comme les foires, sont une institution à Porrentruy et salue le travail des personnes qui animent la ville tout au long de l'année. Il ajoute que le travail de réflexion fait pour les foires devrait également être réalisé pour dynamiser les marchés. Il relève que les marchés sont relativement bien suivis durant la belle période et va réfléchir sur la mise en place d'un programme de dynamisation des marchés, en tout cas durant la période hivernale.

M. Victor Egger se déclare partiellement satisfait mais attend de voir les résultats.

M. Pierre Parietti relève que la collecte des déchets verts s'effectue toutes les deux semaines en automne et que les propriétaires utilisant ce service sont dans l'embarras durant cette période, avec le volume des déchets résultant de la taille des arbres et du ramassage des feuilles. Il ajoute que l'entreprise mandatée pour ramasser ces déchets doit connaître avec précision la charge occasionnée par semaine, par période ou par mois. Il demande donc au Conseil municipal s'il peut entreprendre des démarches avec l'entreprise en question afin de revoir l'échelonnement, dans le temps, des 36 tournées planifiées, de manière à assurer une meilleure élimination et sans coût supplémentaire pour la Commune ?

M. Philippe Eggertswyler rappelle que la collecte des déchets verts s'effectue tous les quinze jours en hiver et toutes les semaines en été. Il relève que la collecte des déchets verts coûte relativement cher à la Commune de Porrentruy. Toutefois, il va réfléchir à la proposition de M. Parietti et voir si les tournées peuvent être permutées et si le planning peut être modifié pour 2017, sans coût supplémentaire, sachant que pour 2016 le calendrier est déjà en mains du SIDP.

M. Pierre Parietti se déclare partiellement satisfait car il attend de voir des résultats concrets dans ce rééchelonnement envisageable.

Concernant la piste cyclable Francovélosuisse, M. Dominique Hubleur rappelle que la réponse du Conseil municipal du 5 février 2015 à l'interpellation déposée par son groupe indiquait qu'un montant de 300'000 francs était inscrit au budget cantonal pour la sécurisation du Pont d'Able, comprenant un passage inférieur pour les cycles et une correction du carrefour visant à améliorer les manœuvres des bus qui accèdent et sortent depuis la Ferme du bonheur. Il ajoute que le chemin groisé entre la Ferme du bonheur et l'entrée nord de Porrentruy devait être entretenu régulièrement pour éviter les nids de poule. A sa connaissance, à ce jour, aucun travail n'a été réalisé. Concernant la dangerosité du fait de faire circuler des familles entières, il avait été annoncé qu'aucune solution permettant de séparer les trafics n'a encore

été trouvée et que les comptages du trafic effectués fin 2014 montraient une diminution de l'ordre de 40 %. Etant donné que la collaboration active entre les services communaux et ceux du Canton devait faire avancer le dossier au plus vite, il demande où en sont les travaux au carrefour du Pont d'Able et quelle est l'utilisation des sommes promises dans le budget 2015 du Canton ? Il souhaite aussi savoir si le chemin du Pont d'Able sera un jour refait et comment, si une collaboration active a eu lieu avec les responsables du Canton et quels sont les résultats des comptages effectués ?

Concernant le carrefour du Pont d'Able, M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg indique que le Canton a soumis un projet à la Municipalité, pour préavis. Il s'agit d'un projet de réaménagement de la courbe du Pont d'Able avant d'entrer sur le chemin de la Ferme du bonheur. Le Conseil municipal a préavisé négativement ce projet étant donné qu'il crée un danger manifeste car des gendarmes couchés sont prévus sur une route cantonale où les véhicules arrivent à 80 km/h. Quant au chemin du Pont d'Able, celui-ci restera en groise et il n'a jamais été prévu de le goudronner. Le Maire rappelle encore qu'il s'agit d'un dossier cantonal et la Commune est consultée comme tout intéressé et sa collaboration, si ce n'est l'insistance de la Municipalité pour que les choses avancent, en reste là.

M. Dominique Hubleur se déclare satisfait ; il est beaucoup moins satisfait des investissements effectués par le Canton.

M. Johan Perrin a appris, par le Journal l'Ajoie, que la France a versé l'impôt des frontaliers à la Confédération le 21 octobre. Il relève que le montant pour le Jura représente 23,5 millions de francs et que l'accord passé avec la France stipule que le montant de l'imposition doit être versé jusqu'à fin juin. Il demande donc au Conseil municipal si Porrentruy a reçu le montant de cet impôt et si un intérêt est perçu pour le retard de paiement ?

M. Eric Pineau indique que la Commune a reçu cet argent, soit un peu plus de 1,8 millions de francs. Par contre, il ne sait pas d'où sort l'élément que cette somme doit être versée jusqu'au 30 juin. Il rappelle que, depuis plusieurs années, les impôts des frontaliers sont versés en majorité en novembre ou décembre. Il ajoute qu'aucun intérêt moratoire ne peut être demandé car il s'agit d'un accord entre la Suisse et la France.

M. Johan Perrin se déclare partiellement satisfait car le Temps indique que l'accord passé prévoit un délai au 30 juin pour le versement de cet impôt des frontaliers.

Mme Francine Chapatte indique que la pompe à chaleur installée au bâtiment de la voirie est bruyante, de nuit comme de jour. Elle ajoute que les riverains ne comprennent pas pourquoi cette pompe à chaleur a été installée côté route, donc côté habitations, et pas côté voies CFF, où elle n'aurait dérangé personne. Pour ces raisons, elle mentionne que les habitants du quartier concerné verraient d'un bon œil, et surtout d'une oreille reconnaissante, que l'extension du Thermoréseau et la mise en service du bâtiment sis côté est de Porrentruy signifient l'installation du Thermoréseau à la rue de Lorette, ce qui rendrait possible le retour au calme la nuit du côté du bâtiment de la voirie et la réfection de la rue de Lorette, avec l'installation d'un trottoir cassé, par exemple, offrant enfin un peu de sécurité aux piétons. Elle demande donc quels sont les nouveaux prolongements prévus par le Thermoréseau et si le quartier de Lorette est concerné ?

M. Gabriel Voirol répond que le quartier de Lorette fait partie des nombreuses extensions envisagées, malheureusement pas en 2016 ou 2017. La Municipalité et Thermoréseau profiteront des synergies qui peuvent se présenter et, dans ce contexte, les questions d'assainissement du réseau d'eau vont être examinées. Il ajoute aussi que Thermoréseau a investi 50 millions de francs jusqu'à présent à Porrentruy. Avec les extensions futures, cet investissement atteindra les 75 millions de francs. Toutefois, cela nécessite une planification financière sans quoi les établissements bancaires ne répondraient pas aux attentes de Thermoréseau.

Mme Francine Chapatte se déclare satisfaite.

Mme Sophie Barthod a appris, avec étonnement, qu'une personne âgée respectable et respectée de Porrentruy avait reçu la visite chez elle d'un agent de la police municipale venant la prévenir qu'elle avait été vue, par la caméra installée à l'éco-point de la gare, déposer un sac de bouteilles vides à côté du container et qu'elle recevrait, de ce fait, une amende de 100 francs. Il arrive que la police municipale se déplace également sur le lieu de travail des citoyens. La personne incriminée n'a pas nié les faits mais a expliqué que le container était rempli et, étant donné ses difficultés à se déplacer, elle a laissé ses bouteilles sur place en toute connaissance de cause. Ce qui a le plus marqué cette personne, c'est la visite à son domicile des agents de police et le sentiment d'être un criminel, malgré la gentillesse de notre agent. Constatant qu'il n'y a pas de tolérance pour les aînés alors que pour d'autres infractions la tolérance est de mise, elle souhaite donc savoir pourquoi la police se déplace pour une si petite infraction et demande s'il ne serait pas possible, pour les aînés qui fautent pour la première fois, de simplement leur

rappeler les consignes des éco-points et de les prévenir qu'une amende leur parviendra s'ils ne respectent pas ces consignes ?

M. Julien Loichat rappelle que la réglementation est la même pour tout le monde et qu'elle s'applique totalement, que l'on soit riche ou pauvre. Il n'est pas d'accord avec Mme Barthod sur le fait que d'autres infractions ne sont pas punies car si la police est en connaissance d'infractions, elle agit et elle amende. Il ajoute que Porrentruy possède une police de proximité et si un courrier avait été envoyé à cette personne, d'aucuns auraient trouvé ce procédé détestable ; c'est pour expliquer les choses que la police se déplace chez les habitants. Toute en comprenant la situation relevée, il termine en indiquant qu'il n'y a pas de distinction au niveau des classes de la population et que tous les citoyens sont traités de la même manière.

Mme Sophie Barthod se déclare partiellement satisfaite.

Concernant le ramassage des déchets verts, Mme Muriel Dacourt constate que de novembre à mars, il y a deux collectes par mois, en avril, il y en a trois, et de mai à septembre, il y en a quatre. Elle relève qu'en octobre, la quantité de feuilles mortes, branches, déchets de taille de haies et de nettoyage des jardins est si abondante que deux collectes ne suffisent pas alors qu'en mai, où tout pousse, à part le gazon tondu à évacuer, il y a nettement moins de déchets verts. Elle demande donc s'il ne serait pas possible, pour ne pas augmenter les collectes, de basculer les deux collectes de mai en octobre ou, alors, pour couper la poire en deux, d'effectuer trois collectes en mai et trois en octobre ?

M. Philippe Eggertswyler propose de rencontrer Mme Dacourt pour obtenir plus d'explications sur sa proposition et voir, avec le Service UEI, sa faisabilité. Il ajoute que Mme Dacourt peut aussi déposer une motion.

Mme Muriel Dacourt se déclare satisfaite.

La deuxième question de M. Pierre Parietti est retirée.

5. **Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat communal en faveur de :**
- a) **Mme Maria Berisha, 28.10.1989, et M. Zef Berisha, 05.07.1985, et leurs enfants Briana, 01.09.2012, et Emma, 20.07.2015, ressortissants kosovars.**
 - b) **M. Abdelslam Lakreb, 20.12.1973, ressortissant français.**
 - c) **Mme Biqkaj Dermaku, 05.10.1976, et M. Tafil Dermaku, 23.01.1972, et leurs enfants Lorina, 03.02.2004, Edi, 29.04.2007, et Lejla, 03.07.2012, ressortissants kosovars.**
 - d) **M. Mehmed Maljisevic, 22.11.1989, ressortissant bosniaque.**
 - e) **Mme Cvetanka Vukovic, 25.09.1949, et M. Djordje Vukovic, 03.07.1948, ressortissants serbes.**

M. le Président propose de traiter ces demandes de naturalisation en même temps, par un seul vote.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent la proposition du président à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

M. Julien Loichat relève que toutes les personnes concernées par une demande à l'indigénat communal ont été entendues par la Commission de police qui a préavisé favorablement ces demandes à l'intention du Conseil municipal. Il recommande au Conseil de ville d'accepter ces demandes.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent ces demandes de naturalisation à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

6. **Approuver un crédit de CHF 122'800.-, TTC, correspondant à la participation de la Commune de Porrentruy pour la poursuite de la coopération intercommunale dans le domaine de la politique énergétique des Communes de Delémont, Fontenais et Porrentruy pour la période 2016-2019.**

ENTREE EN MATIERE

M. Gabriel Voirol indique que Porrentruy, 4 ans après le premier mandat de 2011, a progressé en matière de politique énergétique et que la ville s'est vue récompenser par le label européen gold. Il ajoute que 120 mesures ont été menées en collaboration avec la déléguée à l'énergie et les services et Conseils communaux de Delémont, Porrentruy et Fontenais ; c'est pourquoi il est important de pouvoir poursuivre cette opération. Il relève que la loi sur l'énergie va modifier les pratiques des Communes en les incitant à

avoir une philosophie et une stratégie pour s'orienter vers Cité de l'énergie standard. A cet égard, il y aura sans doute beaucoup de besoins de la part des communes avoisinantes pour des compétences en matière énergétique et il est persuadé que, d'ici quelques années, la collaboration telle qu'imaginée avec Delémont et Fontenais prendra aussi une autre orientation et quelle va se renforcer dans le district, en particulier au niveau du SIDP. C'est la raison pour laquelle le projet soumis ce soir est une période transitoire jusqu'à ce que cette étape soit franchie. L'objectif est donc de poursuivre en apportant des améliorations à ce qui n'a pas fonctionné aussi bien qu'espéré. Il constate également que les besoins des communes sont différents et que Delémont a des préoccupations au niveau de l'agglomération urbaine en mettant l'accent sur la territorialité, ce qui peut être imaginé par le SIDP au niveau du district de Porrentruy. En termes de besoins, le projet de ce soir est comparable au dossier de 2011, soit 0,25 EPT. Il termine en recommandant au législatif d'accepter ce crédit.

Pour le groupe PS-Les Verts, M. Victor Egger souligne que la recherche de l'efficacité énergétique est une évidence et acceptera sans réserve le crédit proposé ce soir. En effet, pouvoir bénéficier de compétences spécifiques, de manière ciblée et déterminée dans la durée, est de son point de vue une chose intéressante. Il pense notamment au crédit concernant le plan directeur du déplacement et du stationnement et se demande s'il ne serait pas judicieux de procéder de la même manière pour sa mise en œuvre ? Son groupe estime également que la coopération avec d'autres communes est positive et que bien d'autres projets pourraient être traités de cette manière.

Pour Mme Aline Nicoulin, il ressort très clairement qu'une synergie sur plusieurs sites n'est de loin pas évidente. En effet, bien que chaque commune ait les mêmes préoccupations, son groupe imagine bien la difficulté de mettre à niveau des entités qui n'ont pas le même recul et la même expérience. Elle émet également une réserve quant à la difficulté de loyauté que peut connaître la personne mandataire envers son employeur car il ne doit pas être aisé de partager son temps de travail entre trois intervenants. Cette situation serait certainement plus commode si un organe comme le SIDP, voire une entité au niveau cantonal, était l'employeur unique de ce mandataire qui s'occuperait de plusieurs communes en ayant un seul correspondant. De plus, vu les évolutions qui risquent encore de s'opérer en matière de stratégie énergétique, elle insiste sur le fait que cette coopération doit continuer actuellement à titre provisoire afin de pouvoir réévaluer la situation régulièrement. Fort de ces multiples constats, son groupe acceptera ce crédit.

M. Marcel Meyer relève que le domaine de l'énergie est vaste, en pleine mutation et est la convoitise de bien des sociétés privées. Depuis plusieurs années, Porrentruy montre une réelle volonté et une capacité concrète à s'approvisionner en énergies renouvelables, à des coûts favorables, à l'image de son chauffage urbain, de l'électricité qu'elle achète et qui est produite par des ressources naturelles, ou encore par son encouragement à pousser les propriétaires de Porrentruy à investir dans des installations solaires thermiques ou photovoltaïques pour lesquelles elle accorde des subventions communales. Dans le registre varié et très important que constitue l'approvisionnement énergétique de la ville, le Conseil municipal a pleinement conscience que c'est en unissant ses forces avec d'autres communes qu'il parviendra à aboutir à une optimisation double. D'une part, par les avantages d'études et d'ateliers de travaux stratégiques étudiés en commun et, d'autre part, avec des coûts maîtrisés. Même si les trois communes du projet ne disposent pas des infrastructures et ressources énergétiques identiques sur leur territoire, elles partagent le même objectif au travers du label Cité de l'Énergie et, dans ce domaine précis, toutes trois peuvent faire valoir la réussite du travail conjoint qui les a amenées au succès connu. Malgré que le bilan du mandat de suivi de la politique énergétique intercommunale 2012-2015 illustre bien qu'il n'est pas possible de reproduire les mêmes objectifs et par conséquent d'obtenir les mêmes résultats dans chaque commune, ce bilan démontre toutefois qu'il est nécessaire de poursuivre la démarche entreprise il y a 4 ans et de renforcer l'aspect intercommunal dans le vaste domaine de l'indépendance énergétique. Pour ces raisons, son groupe approuvera à l'unanimité ce crédit.

M. Benjamin Bergé constate que le bilan proposé par le Conseil municipal est plutôt positif et répertorie les aboutissements. Mais il se demande si ces objectifs une fois atteints sont toujours d'actualité dans leur achèvement ? Il relève que l'exécutif communal énumère les domaines dans lesquels le suivi de ces conseils a permis d'économiser et précise également l'ensemble des actions tournant autour de l'économie d'énergie. Toutefois, son groupe regrette qu'il n'y ait pas de chiffre plus précis, même s'il est conscient de la difficulté à chiffrer. Par exemple, l'économie faite couvre-t-elle les frais engagés pour permettre cette économie ? En outre, son groupe constate également que cette structure de politique énergétique et son suivi commencent à prendre de la place. Faut-il créer une entité chronophage et coûteuse pour réaliser des économies ? Son groupe veillera à ce que ladite structure ne phagocyte pas ses propres intérêts et qu'elle reste suffisamment raisonnable dans ses choix. Toutefois, en attendant le prochain bilan dans 4 ans, le groupe PCSI approuvera ce crédit.

M. Gabriel Voirol répond que la nouvelle structure vise à éviter l'effet chronophage car l'opérationnel et la stratégie vont avoir leur place mais à des endroits différents, ce qui va simplifier et alléger la lourdeur actuelle. Concernant la coopération et la collaboration, l'avenir de la région passe par le partage de centres de compétences. C'est là qu'il faut agir car des communes n'ont malheureusement pas la taille requise pour avoir les compétences nécessaires au niveau des collaborateurs et pour faire face aux défis d'avenir.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville approuvent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

FOND DU SUJET

M. Pierre Parietti souhaiterait des informations sur le document annexe, notamment en ce qui concerne la création de la société d'approvisionnement électrique SACEN.

M. Gabriel Voirol répond que la société SACEN existe déjà et a été créée par sept communes jurassiennes et du Jura-bernois, distributrices et productrices d'énergie, qui achètent de l'énergie en commun à des taux relativement avantageux. La Municipalité s'est approchée de cette société afin de savoir s'il était possible de bénéficier rapidement de conditions favorables, en particulier pour la fourniture d'électricité renouvelable.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville approuvent, à la majorité évidente, un crédit de CHF 122'800.-, TTC, correspondant à la participation de la Commune de Porrentruy pour la poursuite de la coopération intercommunale dans le domaine de la politique énergétique des Communes de Delémont, Fontenais et Porrentruy pour la période 2016-2019.

7. Approuver un crédit de CHF 130'000.-, TTC, pour la réalisation du plan directeur des déplacements et du stationnement.

ENTREE EN MATIERE

Mme Anne Roy relève que la révision du PAL, fixant la vision du développement futur de Porrentruy et axée sur la densification ainsi que sur l'ouverture de nouvelles zones à bâtir, le projet « Cœur de ville », qui a pour objectif prioritaire d'améliorer la qualité de vie au centre-ville afin d'en augmenter son attractivité, la nouvelle offre en transports publics, la réalisation de l'A16, qui change complètement le trafic de transit, et la mobilité douce ont des incidences directes sur notre comportement en termes de déplacement ainsi que sur le trafic de transit. C'est en regroupant l'ensemble de ces éléments dans une réflexion globale qu'une politique cohérente des déplacements et du stationnement en ville de Porrentruy pourra être véritablement définie. Le crédit proposé ce soir permettra de faire un état des lieux de la situation actuelle et d'identifier les véritables problèmes existants, de définir un concept de déplacement et de stationnement propre à Porrentruy et de dégager les mesures à réaliser en y intégrant des solutions innovantes afin de répondre aux objectifs fixés dans la phase précédente. La mesure consacrée à la problématique du stationnement sera confiée au bureau Transitec, accompagné par le bureau sur la mobilité pour le volet spécifique à la mobilité douce. Les études de mobilité réalisées par Transitec, dans le cadre du plan spécial Esplanade, pourront être reprises dans le cadre de la présente étude. Le suivi de l'étude sera assuré par un bureau d'accompagnement interne et des réunions avec des représentants des associations viendront compléter les analyses faites par les autres acteurs de la société. Chaque phase de cette étude sera validée par le Conseil municipal avant de passer à la phase suivante. Les mesures qui seront mises en place auront un impact considérable sur le développement durable. Elle ajoute que la Commission de police a préavisé favorablement, à l'unanimité des membres présents, cette demande de crédit. Concernant l'analyse du bruit routier faite ces derniers jours en ville de Porrentruy, celle-ci pourra être reprise dans la présente étude en toute connaissance de cause. Fort de ces éléments, elle recommande au Conseil de ville d'accepter ce crédit.

Suite à la lecture du message clair, précis et exhaustif du Conseil municipal, M. Olivier Frund souligne que son groupe a pris connaissance des différents aspects techniques du crédit sollicité et est convaincu qu'il y a lieu de prendre « une photo » des états actuels et futurs de la situation. Pour se faire, établir le plan directeur qui servira de planification des déplacements et du stationnement de la ville pour un horizon à moyen-long terme, se situant jusqu'aux environs des années 2030, apparaît comme nécessaire. Cette opération est de plus déjà prévue dans les investissements. En conclusion, le groupe PDC-JDC, à l'unanimité, acceptera le crédit demandé.

M. Jean-Pierre Cafiso constate, à cause de l'évolution du trafic routier et ferroviaire et pour réduire la

pollution de l'air et du bruit, que Porrentruy a besoin d'une nouvelle politique des déplacements et du stationnement. Pour lui, il est certain que la mobilité subira à moyen terme une métamorphose importante. Il ajoute que la hausse des températures a déjà un impact sur l'agriculture locale et que les transports et les déplacements sont un émetteur important de dioxyde de carbone et contribuent ainsi à l'effet de serre. Il relève que la COP 21 essayera de mettre en place des actions pour limiter la hausse des températures à l'échelle de la planète. Pour Porrentruy, une vraie politique des transports proactive ira dans le sens d'une contribution locale à la gestion de cette crise mondiale. D'autre part, la Commune a le souci de pérenniser sa politique énergétique en lien avec le label « Cité de l'énergie », si possible en le renforçant. Pour son groupe, il est important de savoir qui fera partie du comité d'accompagnement et il propose d'y intégrer les enseignants et les parents d'élèves pour ne pas oublier de prendre en considération des déplacements liés aux activités scolaires et parascolaires des enfants. Il compte également sur cette étude pour renforcer la « Nature en ville » et respecter au maximum les arbres vénérables qui l'ornent actuellement. En améliorant les transports collectifs et la mobilité douce, il pense que la promotion d'un écotourisme intéressant et la production et la vente des produits locaux en profiteront. Il espère ainsi attirer de nouveaux habitants pour revitaliser la vieille ville. Ce document doit permettre de définir une vision dans ce domaine et mettre les moyens d'actions pour parvenir à atteindre les objectifs fixés. Son groupe souhaite qu'un plan directeur d'investissement cadre, voté par le Conseil de ville, soit élaboré. En demandant que ce plan soit consultable sur le site internet de la Municipalité, son groupe acceptera ce crédit.

M. Pascal Miserez relève que la vieille ville bénéficie d'un patrimoine remarquable mais constate que la qualité de vie pour les résidents s'est fortement dégradée avec le développement du trafic automobile. Pour cette raison, les familles qui décident de s'y installer et les investisseurs souhaitant acheter une maison sont rares. Il relève que la vieille ville implique un certain nombre de contraintes architecturales mais doit être attractive pour faire venir de nouveaux habitants. A cet effet, les villes possédant un centre ancien ont souvent opté soit pour une limitation de vitesse avec « des zones de rencontre » améliorant sensiblement la qualité de vie des résidents et favorisant le tourisme, soit pour la suppression pure et simple du trafic motorisé. Il indique également que le fait d'avoir plus d'habitants en vieille ville et plus de touristes représente une ressource importante pour les commerces, ce qui engendrera aussi plus de rentrées fiscales. Concernant les principes de circulation et de stationnement, il souligne que plusieurs études, qui ont déjà coûté plusieurs centaines de milliers de francs, ont déjà été menées depuis une vingtaine d'années à Porrentruy. Le projet « Cœur de ville » a permis d'aboutir à des compromis et des résolutions claires comme l'institution du principe de « zones de rencontre » en vieille ville, la réduction de 20% du nombre de places de parc dans le centre et la création de vraies zones piétonnes. « Cœur de ville » ayant reçu l'aval des services cantonaux, il s'interroge sur la nécessité d'entamer une étude de plus qui va encore faire perdre du temps et de l'argent public alors qu'il y a urgence pour la vieille ville. Pour son groupe, il est temps de passer à des réalisations concrètes et amener un réel changement avant la fin de la législature. En conclusion, si cette étude est vraiment nécessaire, le groupe PCSI la soutiendra à condition que l'acquis des études précédentes et particulièrement celle de « Cœur de ville » y soit intégré et que le principe de « zones de rencontre » dans l'ensemble de la vieille ville soit mis en place, afin d'envoyer un signal clair aux résidents et investisseurs potentiels.

M. Johan Perrin signale que son groupe a appris, par le Quotidien jurassien de ce jour, qu'une place de parc sur cinq est déjà condamnée. Il se demande donc pourquoi une étude est nécessaire si les conclusions sont déjà connues. Malgré ce petit bémol, son groupe soutiendra ce crédit.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville approuvent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

FOND DU SUJET

En réponse aux interrogations posées, Mme Anne Roy rappelle que la Commune s'est approchée de l'Ecole dans le cadre de l'offre du TUB et indique que l'Association des parents d'élèves n'est plus active. Pour elle, ce sont des acteurs intéressants afin d'échanger et de mener à bien une politique des transports cohérente pour les écoliers en ville de Porrentruy. S'agissant des plans, ceux-ci seront consultables sur le site internet de la Municipalité afin que d'autres utilisateurs intéressés puissent s'en servir. Elle ajoute que toutes les études et rencontres faites dans le cadre du projet « Cœur de ville » seront reprises dans la présente étude. Pour elle, il est nécessaire de réactiver, aujourd'hui, le plan directeur des déplacements, en y intégrant la politique de stationnement, de façon à connaître de quelle manière les gens utilisent leur véhicule pour se déplacer. En tenant compte de ces éléments, un plan directeur des déplacements et du stationnement pourra être présenté au Conseil de ville d'ici une année.

A la demande de M. Johan Perrin souhaitant savoir s'il y aura 20 % en moins de places de parc en vieille ville, Mme Anne Roy répond que cette notion a été envisagée dans le projet « Cœur de ville » afin

d'amener un peu d'oxygène en vieille ville et alléger la ville d'un certain nombre de véhicules. Toutefois, pour arriver à cette mesure, il faut savoir où stationner les véhicules ; c'est une des mesures proposées par le plan directeur des déplacements.

M. Pascal Miserez pense qu'il ne s'agit pas de déplacer des voitures garées au centre vers l'extérieur car, actuellement, il y a des possibilités de se garer à l'extérieur. Pour lui, il faut essayer d'inciter un changement du mode de fonctionnement des personnes qui fréquentent la vieille ville où la voiture n'est peut-être pas prohibée mais elle n'est pas souhaitable pour tout un tas de déplacements.

Mme Anne Roy souligne que cette étude permettra de dire ce que font les gens avec leur véhicule, quel est le temps de stationnement, les directions prises, etc. afin de pouvoir mettre les parkings aux endroits adéquats pour revivifier la qualité de vie en vieille ville et répondre aux attentes des habitants et commerçants, dans le cadre d'un développement durable.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville approuvent, à la majorité évidente, un crédit de CHF 130'000.-, TTC, pour la réalisation du plan directeur des déplacements et du stationnement.

8. Fixer la quotité d'impôt, les différentes taxes et approuver le Budget communal 2016.

ENTREE EN MATIERE

M. Eric Pineau relève que ce budget se détériore d'environ 270'000 francs par rapport aux budgets 2013 et 2014 alors que les comptes des mêmes exercices bouclaient avec un bénéfice. Il ajoute qu'en première lecture au Conseil municipal le budget 2016 était équilibré, malheureusement divers éléments l'ont détérioré gravement pour arriver à un déficit proche du million de francs. Cette dégradation est due principalement à trois points, soit la diminution des rentrées fiscales des personnes morales pour 400'000 francs, l'accélération de certains dossiers prioritaires au niveau politique, pour lesquels des frais pour les honoraires de Bureaux d'aide au maître d'ouvrage (BAMO) sont budgetés à 340'000 francs, et l'alimentation au fonds pour le chômage, décidée par le Parlement jurassien, à hauteur de 95'000 francs. Il souligne aussi que la charge relative à l'Inter sur l'ensemble du budget représente 300'000 francs de déficit ; à termes et selon la volonté du Conseil municipal, cette charge devrait s'élever à 250'000 francs. Au niveau des investissements, la poursuite de la politique communale est importante par la priorisation des projets. Dans la planification financière simplifiée, les investissements nets pour chaque année s'élèvent de 6 à 7 millions de francs pour les prochaines années. Ces investissements nets représentent environ un cinquième de l'investissement effectué par le Canton du Jura. En faisant un parallèle avec la population, Porrentruy, représentant environ 10 % de la population cantonale, investit deux fois plus que le Canton ; cela montre bien la politique d'investissements en ville de Porrentruy. Toutefois, elle aura des répercussions importantes en termes de planification financière et il faudra être prudent quant aux rentrées fiscales ; si celles-ci n'évoluent pas comme prévues, il faudra peut-être ralentir les investissements ou avoir une fois encore un plan de mesures à faire voter par le législatif. En conclusion, M. Pineau demande au Conseil de ville d'accepter ce budget, la quotité d'impôt inchangée et les taxes.

M. Didier Nicoulin indique que son groupe apprécie la transparence apportée sur le dossier de l'Inter en dressant le comparatif entre le coût de fonctionnement réel de 430'000 francs et le coût calculé en 2009 de 68'760 francs, montant sur lequel le Conseil de ville et le peuple se sont basés pour accepter le crédit de rénovation de l'Inter. Pour lui, il est important de rappeler qu'une petite poignée de Conseillers de ville avait clairement expliqué que l'estimation de la charge de 68'000 francs était une hérésie. Son groupe souhaite que cette charge supplémentaire, qui plombe le budget, dont l'important déficit est de 916'000 francs, se réduise au plus vite. Depuis quelques années, tant le budget que les comptes laissaient penser que la Municipalité était sur la bonne voie avec les finances communales. Malheureusement, le ralentissement économique lié à l'abandon en janvier 2015 du taux plancher va inévitablement se faire ressentir en 2016 et impactera directement les rentrées fiscales communales, d'autant plus que la lourdeur des charges structurelles de la ville laisse une très faible emprise pour corriger le déficit. Ce n'est pas la première fois que le législatif est appelé à ratifier un budget déficitaire, mais par le passé les tendances économiques étaient positives ; cette année, avec le franc fort, cette tendance s'est malheureusement inversée. Dès lors, le groupe PLR ne peut rester les bras croisés et accepter ce déficit sans réagir. C'est pourquoi, son groupe a mené une réflexion pour essayer de réduire le déficit et va faire des propositions, sans toucher au fonctionnement structurel de la Commune, pour le ramener aux alentours de 800'000 francs. Ces propositions, qui seront faites dans le fond du sujet et dans un esprit constructif, sont les suivantes : l'intégration des charges de la réception de l'Inter pour 30'000 francs dans la rubrique 710 « Tourisme », le report d'une partie de la dépense (20'000 francs) de la campagne de Super-balayeurs, la diminution de 29'000 francs de la somme portée au budget pour le programme de réhabilitation de la vieille ville, étant

donné qu'il n'est jamais utilisé dans son intégralité, et la suppression du poste 710.318 « Animation touristique urbaine », le Conseil municipal ayant toujours le loisir d'utiliser ses compétences financières si ce projet était d'une nécessité absolue. Si ces propositions sont acceptées par le législatif, le groupe PLR acceptera le budget, à défaut ses membres se réservent le droit de s'abstenir lors du vote. Bien entendu, le groupe PLR soutiendra l'entrée en matière.

Pour le groupe PDC-JDC, M. Claude Gury constate que la dégradation du budget 2016, par rapport au budget 2015, s'explique par des changements sur diverses rubriques. Au niveau des dépenses :

- L'exploitation de salle de l'Inter, dont les frais de fonctionnement correspondent au double de ce qui avait été évalué dans le message lié à la votation du crédit de construction, engendrera une dépense nette de près de 330'000 francs. Il demande au Conseil municipal de tout mettre en œuvre pour atteindre rapidement le rythme de croisière afin de respecter les engagements pris lors de la votation du crédit de construction.
- Les charges liées au personnel augmentent d'un peu plus de 1 million de francs, dont 700'000 francs pour la crèche avec l'ouverture de l'antenne de la Baroche.
- Les honoraires et prestations de service s'élèvent à environ 300'000 francs.
- L'augmentation de 170'000 francs de la rubrique 315 est principalement liée à 3 opérations, soit 43'000 francs pour le renouvellement de l'infrastructure informatique de la bibliothèque, 20'000 francs pour la patinoire et 112'000 francs pour le SIS.
- Le fonds de la péréquation financière est budgété à environ 260'000 francs contre 109'000 francs pour l'exercice 2015.
- La réactivation du fonds pour l'emploi engendrant une dépense supplémentaire de 95'000 francs.

Pour les recettes d'impôts :

- Une augmentation des prévisions des recettes liées aux impôts des personnes physiques est budgétée. Toutefois une diminution des impôts des personnes morales est à relever, signe du ralentissement de la conjoncture.

Ce budget présente néanmoins des points positifs comme la reprise des frais d'exploitation de la patinoire par le SIDP amenant une réduction des charges pour la Commune d'environ 130'000 francs, l'activation des locations pour les associations telles que le CDDP ou encore la bibliothèque, l'introduction d'une rubrique pour la gestion du centre de jour qui constitue un plus non négligeable pour les aînés.

Vu cette situation, l'avenir ne peut se voir qu'avec circonspection comme son groupe l'avait déjà relevé lors de la présentation du budget 2015. La réforme des entreprises III sera bientôt mise en œuvre et engendrera une réduction de l'imposition des personnes morales, soit près d'un million de francs pour Porrentruy, et l'augmentation attendue des taux directeurs des banques centrales, amènera à terme une augmentation des taux d'intérêt. Au vu de ces différents paramètres, son groupe estime qu'il est indispensable de gérer le ménage communal avec parcimonie et de réfléchir à la mise en œuvre d'un programme d'économie. Des pistes sont à son sens à examiner telles que l'externalisation de prestations ou le regroupement de postes de travail. Pour ce qui est des investissements, son groupe pense qu'ils doivent être consacrés prioritairement à des projets porteurs de développement de la cité tout en examinant régulièrement si le plan financier est toujours en adéquation avec la capacité d'investissement. Malgré ces quelques bémols, le groupe PDC-JDC soutiendra le budget tel que présenté mais demande que des mesures soient mises en place afin d'accompagner l'introduction de la réforme des entreprises III.

Pour le groupe PCSI, M. Yves Quiquerez relève que les raisons du déficit 2016 sont liées à l'augmentation des charges liées, à la réalisation des dossiers prioritaires figurant au programme de législature et à la réduction de la durée des amortissements. Il ajoute que les élus doivent porter une attention particulière à l'évolution de la situation financière communale. A l'horizon de 2018 et avec un endettement qui pourrait atteindre 70 millions de francs, une augmentation des taux d'intérêts de 1% pourrait avoir des conséquences désastreuses sur l'équilibre financier de la ville. Il souligne que la gestion des deniers publics procède d'un savant équilibre entre rentrées fiscales, développement et entretien des infrastructures et maîtrise des coûts de fonctionnement, pour autant que les charges liées ne mettent pas gravement en péril tous les efforts consentis. Il constate que le développement ne peut se faire sans une vision claire des objectifs à atteindre qui sont notamment le renforcement de l'attractivité de la Commune ; le développement et la diversification des centres de production, celui de l'habitat et des offres de terrains, l'accroissement de la population, l'amélioration des conditions de vie et de sa qualité en sont les pierres angulaires. Les sensibilités des uns et des autres étant légèrement différentes sur les moyens à mettre en place, sur les priorités à privilégier, les élus ne devront jamais oublier leur responsabilité lorsqu'ils auront à répondre de leurs actes, de leurs choix, de leurs décisions. En conclusion, le groupe PCSI approuvera le budget 2016.

Mme Mathilde Crevoisier Crelier relève que le déficit budgétaire de près d'un million de francs, en

progression de 30 % par rapport au budget 2015, n'est pas une bonne nouvelle. Toutefois, elle constate que, depuis plusieurs années, Porrentruy est sur une pente ascendante portée par un Conseil municipal volontaire et prêt à retrousser ses manches. Porrentruy, après avoir rattrapé des boulets hérités du passé en diminuant sa dette ou son retard dans certaines infrastructures, poursuit une politique d'avenir, dynamique et ambitieuse et fourmille de projets dans de multiples domaines culturels, économiques et touristiques. Cette vision a évidemment un prix mais ce n'est pas le moment de mettre en doute la politique d'investissement de la ville. Sans minimiser les signaux d'alarme de la conjoncture actuelle, son groupe salue la relative prudence de la Commune dans l'établissement des comptes. C'est évidemment un principe défendable mais qui doit être pris en compte dans l'analyse du budget ainsi que l'ont démontré les deux derniers exercices positifs. Forcément, dans ce budget, il y a des éléments préoccupants comme les rentrées fiscales des personnes morales, le ralentissement économique qui n'a pas fini de produire ses effets et la hausse des taux d'intérêts prévue ces prochaines années. Elle constate encore que les charges liées, certes toujours en progression, semblent se tasser et que les charges de l'action sociale sont en baisse. Son groupe acceptera donc l'entrée en matière.

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

FOND DU SUJET, CHAPITRE PAR CHAPITRE

111.318.03 : Frais de réceptions

M. Hugues Leuenberger relève que cette rubrique englobe 30'000 francs pour l'inauguration de l'Inter. Dans toutes les constructions, ces frais sont généralement budgetés dans le crédit de construction. De plus, cette somme lui paraît trop importante pour payer une verrée. Toutefois, s'il s'agit d'en faire une opération marketing, ces 30'000 francs devraient figurer dans la rubrique de la promotion économique. Pour ces raisons, il propose de réduire cette rubrique de 55'000 francs à 25'000 francs.

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg répond que la salle de l'Inter est une salle unique en Suisse et espère qu'elle sera reconnue en tant que telle. Pour cette raison, la somme de 30'000 francs sera utilisée pour mettre sur pied toute une série de spectacles, avec des invités. Pour lui, le transfert de cette somme sous la rubrique de la promotion économique lui paraît illégal car il ne croit pas qu'il est possible de faire de compensation de compte de cette manière-là. En conclusion, au nom du Conseil municipal, il propose de refuser la proposition de M. Leuenberger.

M. Didier Nicoulin ne partage pas l'avis du maire et ne pense pas que la proposition de M. Leuenberger est illégale. Il propose donc de diminuer de 30'000 francs la rubrique de la promotion touristique ; cette réduction visant à compenser la charge pour l'inauguration de l'Inter.

M. le Président indique que la proposition de M. Nicoulin pourra être faite lorsque la rubrique de la promotion économique sera traitée.

A la demande du Président, M. Hugues Leuenberger maintient sa proposition. Il n'est pas contre cette inauguration mais elle peut être faite plus modestement.

M. Josquin Chapatte trouve que certaines personnes tapent sur la salle de l'Inter à toutes les occasions possibles, ce qui l'attriste un peu. Au lieu de taper sur l'Inter, il invite ces personnes à participer à une manifestation culturelle et payer leur billet ; de cette manière, les subventions culturelles de la ville seront peut-être moins importantes.

Si ces 30'000 francs sont retirés de cette rubrique, M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg souligne qu'il n'y aura plus que 5'000 francs pour l'inauguration de l'Inter puisque 20'000 francs sont traditionnellement octroyés aux autres réceptions ou alors toutes les réceptions annuelles seront supprimées et la Commune ne recevra plus personne durant l'année 2016.

VOTE

Au vote à main levée, la proposition de M. Hugues Leuenberger est refusée à la majorité évidente.

203.318.05 : Honoraires propreté

Mme Aline Nicoulin tient à féliciter toute l'équipe qui a planché sur l'élaboration de la campagne Super-balayeurs. Toutefois, après deux ans, elle trouve que le souffle est bien retombé. Elle ajoute que l'engouement médiatique n'était déjà plus vraiment au rendez-vous lors du dernier Clean Up Day. C'est pourquoi, par souci d'économie, son groupe suggère de réduire cette rubrique de 20'000 francs à 5'000 francs, afin de conserver la participation de la Commune au Clean Up Day, outil de sensibilisation utile pour les jeunes quant à la problématique des déchets.

M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg répond que la Commune récolte maintenant ce qui a été semé par la

campagne Super-balayeurs car il y a diminution de déchets en ville de Porrentruy. Il ajoute que cette campagne n'a pas été qu'une opération de communication, elle a aussi été une valorisation du personnel de la voirie qui fait un travail magnifique dans le terrain pour maintenir la ville propre, ce qui n'a pas toujours été reconnu à sa juste valeur. Il relève aussi que tous les spécialistes de la communication sont d'avis qu'il ne sert à rien de mettre sur pied une action ponctuelle, puisqu'elle ne sera vue qu'une fois et ensuite oubliée. Il termine en indiquant que cette campagne avait été prévue, dès le départ, sur trois ans, soit jusqu'à fin 2016, et qu'ensuite un bilan serait fait. Pour cette raison, il suggère de refuser la proposition de Mme Nicoulin.

A la demande du président, Mme Nicoulin maintient sa proposition.

M. Josquin Chapatte a été surpris du lancement de la campagne Super-balayeurs car il n'a jamais jugé que la problématique des déchets était flagrante en ville de Porrentruy. Toutefois, il constate que cette campagne porte ses fruits et permet de faire un certain nombre d'économies. C'est pourquoi, il soutiendra cette dépense.

M. Robert Frund rappelle que cette campagne a eu un impact médiatique très fort à ses débuts et, avec le temps, il s'est rendu compte que ce n'était pas qu'une campagne médiatique. Pour lui, c'est aussi un travail en profondeur sur le vivre ensemble et sur la préparation des générations futures au Clean Up Day. Il ajoute qu'il y a aussi une dimension citoyenne qui réunit beaucoup de gens. Il trouve que cette campagne se transforme et prend une autre dimension.

Depuis que cette campagne est menée, M. Philippe Eggertswyler constate qu'il y a beaucoup moins de déchets en ville de Porrentruy, ce qui permet au personnel de la voirie d'effectuer d'autres tâches qui étaient faites avant par des mandataires extérieurs, ce qui engendre des économies. Il ajoute que cette campagne a aussi été une valorisation du travail fait par le personnel de la voirie.

M. Pascal Miserez relève le problème d'incivilité et le manque de respect, notamment de la vieille ville, et il pense que cette opération Super-balayeurs va dans le bon sens car elle sensibilise les gens sur cette problématique. Dans ce sens-là, il trouve que c'est une action plutôt créative, originale et assez efficace. En plus, elle met en exergue le travail du personnel qui entretient la ville. Il ne croit pas que c'est dans ce domaine qu'il faut faire des économies car il y a encore du travail à faire. Il se déclare en faveur de cette opération.

VOTE

Au vote à main levée, la proposition de Mme Aline Nicoulin est refusée à la majorité évidente.

240.365.01 : Programme de réhabilitation vieille ville (RHCA)

M. Pierre Parietti est heureux de constater que depuis plusieurs lustres la vieille ville a repris une bonne mine par la volonté des propriétaires et par quelques petits coups de pouce donnés lors de rénovation. Depuis quelques années, a été lancé, en collaboration avec le Canton, le programme de réhabilitation de la vieille ville. Toutefois, il relève que les dépenses n'ont jamais atteint les budgets proposés. Pour cette raison, il propose de ramener cette rubrique à 50'000 francs, pour ne pas couper les bras à ceux qui ont peut-être actuellement des projets en préparation.

Mme Anne Roy répond que le Canton a décidé, faute de moyens, d'arrêter ce programme jusqu'à l'instauration de la taxe sur la plus-value qui vient d'être votée par le Parlement puisque cette taxe servira à alimenter un fonds qui devrait permettre, dans les années à venir, de revenir sur des projets tels que celui-là. Elle ajoute que Porrentruy a acquis un certain nombre de compétences pour gérer les dossiers de la réhabilitation du centre ancien et il lui paraissait important et indispensable de garder cette thématique pour le développement de Porrentruy, raison pour laquelle cette aide à la réhabilitation de l'habitat en centre ancien a été maintenue. Aujourd'hui, le but est de pouvoir intégrer une analyse des bâtiments, comme en Appenzell, ce qui donnerait une impulsion supplémentaire pour la rénovation de bâtiments. Mais pour mettre en place cette opération, il faut instaurer une dynamique et un processus estimé à 30'000 francs, ce qui correspond à peu près à ce que le groupe PLR propose de supprimer. Elle propose donc de maintenir la somme de 79'000 francs à cette rubrique.

A la demande du président, M. Pierre Parietti maintient sa proposition.

M. Gilles Coullery relève qu'il faut soutenir le centre ancien afin de ne pas favoriser l'installation d'habitants à l'extérieur de la ville, la création de places de parc et des déplacements plus nombreux, ce qui engendrerait plus de frais pour la ville. Pour cette raison, il propose de maintenir cette rubrique à 79'000 francs.

M. Pascal Miserez est estomaqué de constater que c'est à nouveau sur la vieille ville et sur les aides à des propriétaires souhaitant mettre en valeur leur bâtiment que des économies sont proposées. En tant qu'habitant de la vieille ville, il souligne que celle-ci ne se porte pas bien et a besoin de personnes qui

investissent pour renforcer son attractivité. Il est scandalisé par cette proposition aberrante.

M. Pierre Parietti répond qu'il n'est pas prévu de supprimer cette subvention mais de la rééchelonner sur les exercices 2016-2017. Son groupe s'est permis de faire des propositions tout à fait légitimes et le Conseil de ville décidera en son âme et conscience. Il n'y a aucune volonté de lutter contre la vieille ville.

M. Victor Egger constate, avec les économies de bout de ficelle proposées, que le groupe PLR n'a aucune vision à long terme car les investissements qui ne sont pas faits maintenant seront payés dans le futur. Pour lui, il faut avoir une vision un peu plus proactive. Il relève que la vieille ville et l'Inter sont régulièrement attaqués, soit à peu près les deux points traités ce soir par le groupe PLR.

Par rapport aux économies de bout de ficelle évoquées par M. Egger, M. Didier Nicoulin relève que son groupe propose des économies globales de 100'000 francs sur un déficit de 900'000 francs. Il ne comprend donc pas ce que M. Egger appelle des économies de bout de chandelle.

M. Yann Voillat est d'avis qu'il faut maintenir le montant de 79'000 francs car si des gens investissent en vieille ville, la ville va y gagner et si ce fonds est entièrement utilisé c'est que la vieille ville aura été améliorée ; s'il n'est pas utilisé, les comptes n'en seront que meilleurs.

Concernant les propositions faites par son groupe, M. Hugues Leuenberger relève que des explications ont été données ce soir mais ne figurent pas dans le budget présenté, ce qui veut dire que la majorité des gens approuve un budget dont ils ne connaissent pas le fond.

M. Jean-Pierre Cafiso souligne que le groupe PLR veut couper dans le budget de la vieille ville mais que ses membres n'habitent pas la vieille ville. Pour lui, ils n'ont pas l'expérience dans la rénovation d'une maison et il pense qu'ils sont mal placés pour proposer la suppression de subventions pour la réhabilitation du centre ancien. En tant que propriétaire d'un bâtiment en vieille ville, il est heureux d'avoir pu obtenir un peu d'argent pour terminer ses travaux de rénovation. Il ajoute encore que cette subvention peut encourager des personnes à investir dans des bâtiments en vieille ville.

Contrairement à M. Cafiso, M. Marcel Meyer estime que M. Parietti doit savoir construire des maisons. En réponse à M. Leuenberger indiquant que la majorité des personnes ne connaissent pas le fond du budget, il trouve désolant si les Conseillers municipaux de chaque parti ne peuvent pas répondre à leur groupe. Toutefois, il soutiendra cette subvention de 79'000 francs.

VOTE

Au vote à main levée, la proposition de M. Pierre Parietti est refusée à la majorité évidente.

241.361.01 : Contribution communale aux transports publics

242.318.02 : Promotion mobilité douce

Mme Francine Chapatte demandant une information sur l'économie proposée à ces deux rubriques, Mme Anne Roy répond que la Commune de Porrentruy participe, comme les autres communes, aux frais des transports publics sur le territoire cantonal et, le Canton ayant négocié à la baisse cette prestation, la part des communes est moins élevée que l'année passée. En ce qui concerne la promotion de la mobilité douce, c'est pour être en adéquation avec ce qui a été dépensé en 2015.

720.318 : Animation touristique urbaine

Mme Mathilde Crevoisier Crelier demandant à quoi servira la somme mise à cette rubrique, M. le Maire Pierre-Arnauld Fueg répond que la fin d'année est toujours très remplie en matière de tourisme et d'accueil à Porrentruy. Il rappelle que cette année, Porrentruy a eu l'opportunité d'investir sur un événement hors Canton. A cette occasion, il a été surpris de constater que les habitants de régions pas si éloignées, comme Fribourg, ne connaissaient pas le district et encore moins Porrentruy. Afin de pouvoir véhiculer l'image de Porrentruy au-delà des frontières cantonales, il pense qu'il faudra créer un nouvel événement. Actuellement, il réfléchit à une nouvelle manifestation dynamique et porteuse. Pour cette raison, une somme de 40'000 francs a été prévue à cette rubrique. Cette manifestation devrait se faire plutôt en début de saison afin de lancer réellement la saison touristique à Porrentruy.

870.365 : Aide aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables

Mme Rosalie Beuret relève que le Conseil de ville, lors de sa dernière séance, a appris que le montant destiné aux subventions 2015 pour l'installation de panneaux solaires était d'ores et déjà épuisé au mois de septembre. Elle aimerait savoir s'il y a encore des demandes en attente et, dans l'affirmative, si elles pouvaient être toutes couvertes par le budget 2016, sachant que les subventions pourraient être réduites à 3'000 francs avec les nouvelles directives prévues ?

M. Gabriel Voirol répond qu'il n'y a pas de liste d'attente. Dans les éventuelles prochaines directives, la Municipalité essaiera d'y intégrer les cas qui n'ont pas pu obtenir de subvention en 2015. Il ajoute que ce

montant était théoriquement limité dans le temps et que 4 cas n'ont pas pu obtenir de réponse positive jusqu'à ce jour.

910.400.04 : Impôts des frontaliers

M. Hugues Leuenberger constate que les rentrées pour l'impôt des frontaliers sont supérieures au budget 2015. Il demande s'il y aura plus de travailleurs frontaliers ? Dans l'affirmative, il espère que les gens de la place ne perdront pas leur emploi.

M. Eric Pineau répond que les montants des rentrées fiscales sont donnés par le Canton. La Commune analyse ces chiffres et procède certaines fois à des adaptations. Toutefois, dans ce cas, en 2015, l'impôt des frontaliers est de 20'000 francs en-dessous de ce qui avait été budgeté. En raison de cette faible variation, la Municipalité n'a pas jugé utile de modifier le montant indiqué par le Canton. Il ajoute qu'il y a environ 650 rubriques dans le budget et, si des explications devaient être inscrites pour chaque rubrique, ce document serait nettement plus important que celui-ci qui a été distribué.

10.300.315 : Entretien des machines et véhicules

Mme Francine Chapatte constate qu'une somme de 112'000 francs est prévue pour le remplacement de 33 appareils respiratoires qui sont obsolètes. Elle demande si ces appareils seront installés sur des machines ?

M. Julien Loichat répond que les appareils respiratoires sont comptabilisés dans la rubrique « Entretien des machines et véhicules ». Il ajoute que ces appareils seront changés en 2016 car c'est la dernière année où une subvention pourra être obtenue.

A la demande de M. Hugues Leuenberger, M. le Président accorde une suspension de séance de 5 minutes.

DISCUSSION SUR LA QUOTITE D'IMPOT ET LES TAXES

La parole n'est pas utilisée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent la quotité d'impôt et les taxes à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

M. Hugues Leuenberger constate que toutes les propositions faites par son groupe n'étaient pas très contraignantes et gardaient les rubriques au niveau de ce qui avait été utilisé les années précédentes. Pour lui, il est désolant de constater qu'il y a un seul parti qui fait des propositions pour essayer de réduire le déficit. Dès lors, son groupe s'abstiendra lors du vote.

VOTE FINAL

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le Budget communal 2016 à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

9. Divers.

M. le Président informe que 6 textes ont été déposés.

Traitement de la résolution interpartis intitulée « Pour un soutien fort à la ligne CJ Porrentruy-Bonfol ».

Mme Rosalie Beuret a appris par la presse régionale que la survie de cette ligne était mise en péril compte tenu de l'arrêt du transport des tonnes de déchets de la décharge industrielle courant 2016 et de la fréquentation de la ligne par les voyageurs qui pourrait conduire la Confédération à ne pas investir dans la mise en conformité de ces infrastructures. Elle relève qu'un démantèlement de cette ligne péjorerait grandement Porrentruy et sa région. Elle ajoute que cette résolution souhaite appuyer le comité de pilotage mis en place pour l'élaboration d'un plan d'actions.

M. Didier Nicoulin approuve la résolution et indique qu'il l'a signée sous le mauvais parti.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent la résolution intitulée « Pour un soutien fort à la ligne CJ Porrentruy-Bonfol » à l'unanimité.

Mme Mathilde Crevoisier Crelier souligne qu'un article élogieux a mis le circuit secret de Porrentruy à l'honneur dans la NZZ. Le seul bémol, c'est que Jura Tourisme n'est ouvert que le samedi matin, le week-end, et que le journaliste ayant effectué cette visite ne savait pas qu'il pouvait obtenir la clé auprès du Musée de l'Hôtel-Dieu. Elle souhaiterait que la Municipalité intervienne auprès de Jura Tourisme concernant ses heures d'ouverture et pour vérifier qu'une information soit faite afin que les visiteurs

sachent où s'adresser en cas de fermeture de leur bureau.

Mme Maria Werdenberg indique que le 25 novembre prochain, le cinéma La Grange à Delémont mettra en projection le film « Violence conjugale : dans la tête du cogneur » qui sera suivi d'un court débat. Elle invite tout le monde à participer à cette manifestation. Elle rappelle également qu'en Suisse une femme sur cinq est victime de violence physique ou sexuelle entre ses 20 et les 60 ans, que, chaque mois, deux femmes sont tuées par leurs compagnons ou maris et que la violence domestique enduit pour les finances publiques un coût direct de 400 millions de francs par année.

Mme Francine Chapatte félicite les responsables des travaux très réussis de l'élargissement du chemin des Chenevières, près de l'Ecole professionnelle.

La parole n'étant plus utilisée, M. le Président lève la séance. Il est 22.15 heures.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le secrétaire :

Le président :

D. Sautebin

M. Godinat